

## **HISTORIQUE DES MODIFICATIONS**

9 novembre 2020 (AGA-A-2020) – Adoption du premier cahier de positions de l’AECS HEC Montréal

### **1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ET FRAIS DE SCOLARITÉ**

- 1.1 Que l’AECSHEC affirme son dévouement à rendre plus accessibles et réduire les coûts des études supérieures ;
- 1.2 Que l’AECSHEC appuie la bonification du régime d’Aide financière aux études (AFE), notamment pour les populations vulnérables ou marginalisées ;
- 1.3 Que l’AECSHEC exige du gouvernement du Québec qu’il autorise les bénéficiaires de l’AFE à cotiser au Régime québécois d’assurance parentale (RQAP) afin d’avoir accès à des prestations en cas d’interruption d’études pour congé parental.

### **2. PARTICIPATION CITOYENNE**

- 2.1 Que l’AECSHEC participe à des campagnes de promotion de l’exercice du droit de vote lors des élections fédérales, provinciales et municipales auprès de sa population étudiante afin de maximiser la portée de la voix de celle-ci ;
- 2.2 Que l’AECSHEC fasse entendre ses préoccupations, lorsque jugé pertinent, dans des instances démocratiques gouvernementales et municipales (Parlement du Canada, Assemblée nationale du Québec, Conseil de la Ville de Montréal, etc.) afin de présenter des revendications alignées avec les intérêts de ses membres ;
- 2.3 Que l’AECSHEC informe ses membres des différents moyens à leur disposition afin de participer à la vie étudiante et la vie démocratique à tous les paliers de la société (vote, pétitions, mémoires, etc.) ;
- 2.4 Que l’AECSHEC agisse comme point de contact avec les élus des circonscriptions fédérales et provinciales, ainsi que les élus municipaux des quartiers dans lesquels résident les étudiants afin de leur accorder l’assistance dont ils pourraient avoir besoin ;
- 2.5 Que l’AECSHEC participe à des événements publics défendant les positions contenues dans ce cahier de positions.

### **3. GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIE ASSOCIATIVE**

- 3.1 Que l’AECSHEC poursuive ses efforts de représentation interne afin que ses membres aient une représentation et une voix sur le plus d’instances possibles ;
- 3.2 Que l’AECSHEC entame, si elle le juge nécessaire, les procédures pour une accréditation en règle selon la *loi n° 32 – Loi sur l’accréditation et le financement des associations d’élèves ou d’étudiants* ;

3.3 Que l'AEC SHEC revendique une réforme de la méthode de nomination du recteur ou de la rectrice de HEC Montréal afin que celle-ci inclue la voix des étudiant.e.s de l'École ;

3.4 Que l'AEC SHEC travaille à obtenir une place pour un de ses représentants au sein du conseil d'administration de HEC Montréal ;

3.5 Que l'AEC SHEC réaffirme que la langue d'usage lors ses activités et celles de ses comités est le français, à l'exception de celles impliquant des contacts internationaux ;

3.6 Que l'AEC SHEC réaffirme que ses communications se feront principalement en français et, lorsque possible, en anglais afin de rejoindre la communauté étudiante internationale ;

3.7 Que l'AEC SHEC soit en faveur de la revendication d'étendre le mandat du Vérificateur général du Québec aux universités.

#### **4. ENJEUX SOCIOPOLITIQUES**

4.1 Que l'AEC SHEC soutienne les initiatives visant la défense des droits et libertés de ses membres, tels que garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne ;

4.2 Que l'AEC SHEC dénonce toute forme de comportement, action ou proposition faisant preuve de discrimination basée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, l'origine culturelle, la condition physique ou la santé mentale de ses membres et de tous les étudiants au Québec.

#### **5. COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE**

5.1 Que l'AEC SHEC continue la lutte pour obtenir une véritable clause de droits acquis de la part du Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin que toutes les personnes ayant amorcé leurs études au Québec avant l'adoption de la nouvelle mouture bénéficient de la version originale du programme ;

5.2 Que l'AEC SHEC, tout en offrant les outils nécessaires pour un apprentissage du français, travaille au renforcement et au maintien de la qualité des services et des communications avec les étudiants internationaux dont la langue première n'est pas le français ;

5.3 Que l'AEC SHEC agisse, en collaboration avec toutes les parties prenantes pertinentes, afin d'encadrer la mobilité internationale de sa population, notamment concernant le retour au Québec, dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19 et après la pandémie.

#### **6. VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)**

- 6.1 Que l'AECSHEC dénonce toute forme de comportement, action ou proposition contribuant à la prolifération des violences caractères sexuelles au sein de sa communauté étudiante et auprès des étudiants du Québec ;
- 6.2 Que l'AECSHEC poursuive son partenariat avec l'Association pour la Santé étudiante au Québec (ASEQ) dans le cadre de l'initiative « Angelot » afin de lutter contre les violences à caractère sexuel lors de ses événements ;
- 6.3 Que l'AECSHEC continue ses démarches auprès de l'administration afin que la formation sur les VACS soit obligatoire pour tout le corps étudiant à HEC Montréal, tel qu'exigé par la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*.

## **7. SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE**

- 7.1 Que l'AECSHEC se dote d'une Stratégie en santé mentale après la conclusion de la Phase 4 de l'enquête « Sous ta façade » de l'UEQ et que celle-ci comprenne un volet information afin de mieux informer les étudiants des services offerts à HEC Montréal ;
- 7.2 Que l'AECSHEC appuie des positions et soit partie prenante d'initiatives ou de campagnes visant à améliorer l'accès à des services en santé mentale des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs de HEC Montréal et de partout au Québec ;
- 7.3 Que l'AECSHEC travaille avec les SAÉ afin de réduire les embuches administratives des services de consultation en santé psychologique offertes à HEC Montréal.

## **8. AFFAIRES ACADÉMIQUES ET CYCLES SUPÉRIEURS**

- 8.1 Que l'AECSHEC fasse la promotion de la recherche et de la publication académique en français ;
- 8.2 Que l'AECSHEC prenne une position favorable envers l'eCampus du gouvernement du Québec et fasse la promotion des ressources éducatives libres (REL), notamment des manuels libres en lignes (MLL) ;
- 8.3 Que l'AECSHEC travaille à la mise en place d'un encadrement légal et pédagogique des ententes étudiant.e.s-professeur.e.s-entreprises pour les stages, mémoires, projets supervisés et projets d'intégration ;
- 8.4 Que l'AECSHEC soit en faveur de la rémunération de tous les stages ;

8.5 Que l'AECs travaille de concert avec la direction, l'administration et les services concernés de HEC Montréal afin de développer encore plus l'offre de stages et de projets supervisés.

## **9. LOGEMENT ÉTUDIANT**

9.1 Que les membres de l'AECsHEC lui confient le mandat de travailler à rendre le logement plus accessible et abordable ;

9.2 Que l'AECsHEC travaille à s'informer le plus possible des impacts de la venue du Réseau express métropolitain (REM) sur le prix des logements dans les quartiers étudiants, dont celui de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, dans lequel se trouvent les deux édifices de HEC Montréal.

## **10. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

10.1 Que l'AECsHEC soutienne et fasse la promotion d'initiatives, campagnes et projets visant à lutter contre les changements climatiques et faisant la promotion du développement durable à HEC Montréal, ainsi qu'au niveau municipal, provincial et fédéral ;

10.2 Que l'AECsHEC pousse HEC Montréal et sa Fondation à viser un désinvestissement des énergies fossiles d'ici 2030 et que l'administration détaille ses avancées de manière transparente ;

10.3 Que l'AECsHEC pousse HEC Montréal à atteindre sa cible de carboneutralité d'ici 2030 (ou au plus tard 2050), fixée dans sa déclaration d'urgence climatique le 24 septembre 2019.